

Réponse de « La France Insoumise »

- 1.** Les règles actuelles de la représentativité patronale permettent aux représentants des grandes entreprises de monopoliser toutes les négociations et de faire barrage à des mesures portées par les représentants des petites entreprises alors que 98% des entreprises françaises ont moins de 50 salariés et 92% moins de 10 salariés. **Vous engagez-vous à modifier ces règles afin que les TPE-PME soient représentées à la hauteur de leur poids dans l'économie nationale, notamment en donnant un droit d'opposition à un accord aux organisations professionnelles représentant plus de 50% des entreprises adhérentes employeuses et en rééquilibrant les critères d'attribution des sièges ou des voix dans les organismes paritaires** (cf le document joint : « Les 21 priorités des entreprises de proximité ») ?

La France insoumise est résolument engagée dans la voie du progrès de la démocratie sociale, en entreprise et par extension à l'échelle intermédiaire et nationale. Nous défendons ainsi le paritarisme et les possibilités du dialogue social dans les organismes co-administrés, où siègent donc les employeurs. Toutefois, la réforme des règles de la représentativité patronale n'a pas fait l'objet de discussions entre les différentes composantes du Nouveau Front populaire. Mais le rapport Clouet-Le Gac a bien pointé la déformation des règles de représentativité au profit des grandes entreprises, en appelant, du côté du rédacteur LFI, à une remise à plat fondée sur le principe de l'élection à égalité entre tous les employeurs ou indépendants, indépendamment de leur masse salariale.

Prenons l'exemple de l'Unédic, organisme de droit privé chargé de la gestion de l'assurance chômage. Il faudra d'une part garantir une meilleure représentativité des organisations d'employeurs, pour que les TPE/PME ne se trouvent pas sous la coupe des représentants de grands groupes. En ce sens, l'établissement d'un droit de veto est une piste parmi d'autres.

La gestion des affaires sociales doit être faite en associant le plus largement possible les différentes parties prenantes. Les représentants des employeurs occupent aujourd'hui 50% des sièges au sein du conseil d'administration de l'Unédic, leur permettant de décider avec l'accord d'un seul syndicat représentatif des employeurs. Les effets de ces décisions s'appliquent pourtant à la grande masse des travailleurs-euses et ont des incidences sur leur pouvoir de négociation en entreprise, leur salaire, leurs conditions de travail. Il s'agit d'une anomalie démocratique et sociale qui doit être corrigée en donnant une place prépondérante aux représentants du monde du travail dans ces instances.

Nous proposons donc un rééquilibrage des instances de dialogue où se retrouvent représentants des employeurs et des salariés au bénéfice du monde du travail et des petites structures qui font l'essentiel du tissu économique.

2. Comment comptez-vous soutenir le développement de l'apprentissage et garantir au système un financement pérenne et adéquat, tout en continuant de soutenir les petites entreprises dans leur recours aux contrats en alternance ? Maintiendrez-vous le montant de l'aide de 6000 euros accordée aux employeurs d'apprentis, au moins pour les entreprises de moins de 50 salariés ?

Le nombre de contrats d'apprentissage a explosé sous l'effet de la prime à l'embauche d'apprentis avec 837 000 contrats signés en 2023, une hausse de 14,2% depuis 2021.

Le dispositif de soutien à l'apprentissage prend la forme d'une prime à l'embauche de 6000 euros la première année. Cela revient à rendre cette embauche gratuite ou quasi-gratuite pour l'entreprise. Les moyens mobilisés au bénéfice de cette politique publique sont colossaux : plus de 3,5 milliards d'euros dans la loi de Finances pour 2024. Le véritable coût des politiques de soutien à l'apprentissage est encore supérieur car il faut également prendre en compte les diverses exonérations de cotisations sociales. Le régime fiscal de l'apprentissage est particulièrement incitatif avec une exonération d'impôt sur le revenu, de cotisation sociale généralisée et de contribution pour le remboursement de la dette sociale. Les politiques publiques de soutien à l'apprentissage coûtent donc plus de 5 milliards d'euros à la collectivité. Très concrètement, cela signifie que l'Etat socialise les coûts salariaux pour permettre des profits privés. Le soutien aveugle à l'apprentissage est inefficace et injuste. Il ne permet pas de favoriser l'emploi de qualité des jeunes et profite plus aux grands groupes qu'aux TPE/PME.

Le ciblage des politiques de l'apprentissage est insatisfaisant. La prime à l'embauche bénéficie majoritairement à des personnes préparant un diplôme du supérieur et non aux étudiants en âge scolaire ou aux jeunes éloignés de l'emploi. C'est ainsi que selon les données de la DARES, 61% des contrats sont signés par des personnes préparant un diplôme d'un niveau au moins égal à bac +2. Seuls 33% des contrats visent à préparer un titre professionnel. La Cour des comptes elle-même a relevé que : "l'essentiel des nouvelles places créées a profité aux élèves capables de suivre un cursus long et a peu bénéficié aux publics vulnérables. Si ce choix peut être justifié pour développer l'apprentissage dans notre pays, il n'améliore qu'à la marge l'insertion sur le marché du travail des jeunes les plus diplômés, au demeurant déjà bonne". Cette prime à l'embauche constitue donc un effet d'aubaine en finançant l'embauche de personnes qui auraient de toute manière pu trouver un emploi hors de l'apprentissage.

Les politiques de soutien à l'apprentissage se font largement au bénéfice de grands groupes, avec moins d'un contrat sur deux qui est signé dans une TPE. Cette quasi-gratuité de l'embauche d'alternant sur la première année profite en particulier aux grands groupes du secteur des services. À titre d'exemple, les embauches dans le secteur des services ont progressé de 12% en 2023 quand elles reculaient de 6% dans l'industrie. Et la tendance est à la hausse. Les grandes entreprises de plus de 250 salariés pesaient pour plus de 25% de la hausse du nombre de contrats en 2023.

Il faut également tenir compte des effets néfastes de cette politique en matière de formation. Alors que l'enseignement professionnel public est sous-financé, des centaines de millions d'euros d'argent public

sont captés par des écoles de commerce privées ou des centres de formation créés par des entreprises. Ce dont nous avons réellement besoin, c'est d'une formation détachée des logiques adéquationnistes et des impératifs à court-terme du marché de l'emploi, en capacité de transmettre des bases techniques solides adossées à un socle théorique permettant l'évolution des qualifications des travailleur.se.s.

Les politiques de soutien à l'apprentissage doivent évoluer vers davantage de ciblage au bénéfice des jeunes les plus éloignés de l'emploi, pour les secteurs réellement utiles, notamment en vue de la bifurcation écologique, ainsi que pour les petites entreprises. L'enseignement professionnel public doit être davantage financé et sera la voie du développement des qualifications nécessaires à une économie répondant aux besoins réels.

Par ailleurs, la France insoumise propose le recours à des dispositifs plus justes et permettant l'insertion dans l'emploi, tels que les contrats aidés à destination des jeunes ou la mise sur pied d'un dispositif de garantie d'emploi s'inspirant des expérimentations dites "Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée" (TZCLD).

Le Nouveau Front populaire défend l'augmentation des salaires des apprentis et des alternants. Les TPE/PME ont tout à gagner d'une capacité accrue des jeunes à se stabiliser, notamment par un meilleur accès au logement, près des bassins d'emplois. Elles bénéficieront également de la hausse de la demande populaire résultant de la hausse du taux d'emploi des jeunes, aujourd'hui confrontés au chômage de masse. Mais cette augmentation des salaires ne saurait se faire par une fuite en avant dans la prise en charge par la puissance publique du coût de la main d'œuvre.

3. Quelle place accorderez-vous à l'indispensable accompagnement des entreprises pour la formation, le maintien dans l'emploi et le développement des compétences de leurs salariés, réel enjeu de compétitivité ? Vous engagez-vous à augmenter l'enveloppe versée aux OPCO pour le plan de développement des compétences des entreprises de moins de 50 salariés ?

La France insoumise, engagée au sein du Nouveau Front Populaire, portera une politique volontariste de développement de la formation initiale et continue.

Cette politique ne doit pas être définie en fonction des besoins immédiats et volatiles du marché mais par une planification répondant aux besoins qui donnera de la visibilité aux acteurs économiques. Une politique court-termiste toute entière centrée sur "l'employabilité" et la réponse à des besoins immédiats se révèle être un handicap à plus long-terme en produisant une pénurie de main d'œuvre qualifiée et en capacité de répondre aux évolutions technologiques.

La formation professionnelle doit permettre l'acquisition, plus que de compétences spécifiques, de qualifications conférant aux travailleur.se.s la capacité d'évoluer dans leur environnement professionnel changeant, d'anticiper les mutations et les reconversions.

Par le passé, nous avons défendu le fait de revenir sur le désengagement des employeurs dans le financement de la formation continue. Cela suppose de revenir sur la loi 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, votée sous la présidence de François Hollande qui a supprimé une partie de l'obligation légale de financement de la formation continue.

En effet, la formation continue, qui bénéficie aux entreprises en permettant la montée en qualifications de leur main-d'œuvre, ne peut reposer que sur l'effort financier consenti par la puissance publique. Les premiers bénéficiaires doivent également être mis à contribution.

Dans l'entreprise, dans les branches et au niveau national, le développement des compétences des salariés doit être orienté notamment en fonction des besoins de la bifurcation écologique.

4. Le coût du travail est un paramètre clé de la compétitivité des TPE-PME. **Vous engagez-vous à maintenir les dispositifs actuels d'exonération de cotisations sociales ? Quelles mesures comptez-vous prendre pour alléger les charges des TPE ?**

Tout d'abord, il est nécessaire de nuancer cet exposé.

La hausse du coût du travail ne représente pas un danger majeur pour les TPE/PME. Dans les secteurs exposés à la compétition internationale, la part des bas salaires est faible et l'effet des exonérations de cotisations sociales est négligeable.

Pour les secteurs les plus exposés, ceux où la part des bas salaires (où se concentre une majeure partie des exonérations de cotisations sociales) est importante, le surcoût doit être absorbé par les donneurs d'ordre qui disposent de marges confortables lorsque ceux-ci existent.

Il convient cependant de ne pas négliger l'importance de la pression à la baisse sur les rémunérations imposée par la concurrence internationale. Plutôt qu'une course à la baisse des rémunérations, elle implique des protections. Nous interdrons l'importation de biens ne respectant pas les normes sociales et environnementales françaises et mettrons en place une taxe kilométrique sur les produits importés.

Les exonérations de cotisations sociales fragilisent nos finances publiques et notamment les finances sociales, alors que les exonérations de compensation par l'Etat à la Sécurité sociale se multiplient depuis l'arrivée au pouvoir d'Emmanuel Macron. Les entreprises en bénéficient à hauteur de 70 milliards d'euros (chiffres pour 2023), dont 40 milliards sur les bas salaires. Les études économiques tendent à démontrer que ces cotisations sociales forment des trappes à bas salaires ou, tout du moins, pour les salaires immédiatement supérieurs aux plafonds d'exonération, conduisent les entreprises à préférer le versement de formes de rémunération autres et non soumises à cotisations sociales (intéressement, primes, etc.). De plus, les exonérations sociales bénéficient d'abord aux grands groupes disposant d'un rapport de force favorable dans la "chaîne de valeur", au détriment des TPE/PME qui officient en tant que sous-traitants. Elles devraient progressivement être dégonflées.

Pour les entreprises les plus en difficulté, le NFP prévoit plusieurs dispositifs d'accompagnement :

Des avances à 0% sur 1 ou 2 ans, par le pôle public bancaire

Un fonds de solidarité pour le développement des TPE/PME pour la reprise à 0% de leurs charges financières

Un dispositif de crédit bonifié pour les PME/TPE souhaitant se développer avec un financement à 0% voire à taux négatif de leurs investissements, le taux étant d'autant plus abaissé que ceux-ci sont utiles socialement et écologiquement

Des mesures d'accompagnement financiers dégressifs et temporaires pour les petites entreprises qui en ont besoin

Par ailleurs, la question centrale n'est pas celle du coût du travail mais de l'activité. Les TPE/PME profiteront en premier lieu de l'amélioration de la conjoncture permise par la politique de relance proposée car elles verront leurs carnets de commandes se remplir. Dans des secteurs comme le commerce, la restauration ou l'hébergement, les TPE/PME profiteront très directement de la hausse de l'activité et de l'accroissement de la consommation populaire.

5. L'U2P, comme les Français, est attachée à notre système de protection sociale. Assurer sa pérennité, en particulier financière, participe à la cohésion sociale, à la confiance nécessaire pour un mieux vivre ensemble. **Prenez-vous l'engagement d'agir de façon concrète et volontariste pour le redressement des comptes de la sécurité sociale, sans augmentation des prélèvements obligatoires ? Souhaitez-vous modifier le délai de carence des arrêts de travail ? Comment allez-vous équilibrer les régimes de retraite de base (âge légal, durée de cotisations, niveau des pensions...)?**

La France insoumise et le Nouveau Front Populaire défendent évidemment le système de protection sociale et, plus encore, une vision ambitieuse de la Sécurité sociale qui, comme l'indique le Préambule de la Constitution de 1946, garantit "le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence" en se fondant sur des principes de "solidarité nationale" et de "service public". La Sécurité sociale est l'instrument au service de tous les travailleurs par l'assise sur un salaire socialisé via la cotisation : elle protège face aux risques et aléas de la vie et assure à tous un revenu permettant de vivre dignement. La Sécurité sociale doit donc être défendue face aux attaques, de plus en plus intenses, en provenance de la droite et de l'extrême-droite.

Le déficit de la Sécurité sociale est une construction politique de ceux qui veulent l'affaiblir. Ainsi, en 2023, le solde des régimes de base de la Sécurité sociale était excédentaire de 13 milliards d'euros. Mais l'Etat organise régulièrement des transferts afin de la faire contribuer à la réduction du déficit public, faisant de la Sécurité sociale une variable d'ajustement de ses choix budgétaires que sont les baisses des prélèvements et impôts. Le choix de financer la dette sociale sur les marchés financiers, au moyen de la CADES, est également très coûteux et participe à amputer la Sécurité sociale de précieuses recettes qui pourraient être utilisées pour répondre aux besoins de la population.

Dès lors que la dégradation des comptes sociaux ne provient pas d'un dérapage des dépenses, mais d'une diminution de ses recettes, tout redressement doit passer par la suppression des niches sociales, c'est-à-dire par un retour à des niveaux justes de prélèvements obligatoires. Le chantier est d'ampleur : l'ensemble des réductions de cotisations sociales dépassent désormais les 14% des recettes de la Sécurité sociale. Elles comptaient pour 87,5 milliards d'euros en 2022. L'Etat les compense de moins en moins avec un taux de compensation des pertes de recettes pour la Sécurité sociale passé de 43,5% en 2018 à 35,6% en 2023, et ce malgré une dynamique des salaires causée par l'inflation.

Le Nouveau Front Populaire n'augmentera pas le délai de carence des arrêts de travail. Il faut d'abord rappeler que la fraude en la matière est presque inexistante. Les salariés français ne prenant pas d'arrêts de complaisance mais se forçant à une présence au travail malgré un état de santé dégradé. Ce sont 37% des Français qui déclarent avoir travaillé, plusieurs fois par semaine, alors qu'ils étaient malades (un chiffre supérieur à la moyenne européenne qui est de 28%). La progression des arrêts de travail s'explique majoritairement par une dégradation des conditions de travail, alors que 49% des Français souffrent d'anxiété au travail. Le vieillissement de la population sur le marché du travail, qui va de pair avec une dégradation de l'état de santé, est aussi un facteur explicatif fort, renforcé par la contre-réforme des retraites de 2023. Il faut ici avoir à l'esprit que les arrêts longs, de plus de six mois, représentent 44,6% des dépenses.

Le présentéisme encouragé par l'allongement du délai de carence est contre-productif. Il pose des problèmes de santé publique en favorisant la propagation des épidémies (Covid, grippe, etc.). Il conduit également à une hausse des dépenses de santé en diminuant le recours aux arrêts courts mais en augmentant celui aux arrêts longs. Au contraire, la prise en charge du délai de carence ne conduit pas à une probabilité plus élevée d'avoir un arrêt maladie dans l'année et mène à des durées significativement plus courtes des arrêts de travail.

Concernant le régime des retraites, le Nouveau Front Populaire propose l'abrogation immédiate de la réforme de 2023, afin de permettre à toutes les personnes ayant atteint l'âge de 62 ans de partir en retraite dès cet été. L'objectif du futur Gouvernement du Nouveau Front Populaire est le rétablissement du droit à la retraite à 60 ans d'ici à 2027, par un projet de loi élaboré en concertation avec les partenaires sociaux qui sera déposé avant 2027. Son financement pourra passer par une augmentation annuelle de 0,25 points de cotisations sociales sur une période de 5 ans. De toute évidence, les cotisations patronales devront être ajustées afin de participer à cet effort pour une société plus juste. Seront également soumis à cotisations les dividendes, la participation, l'épargne salariale, les rachats d'action et les heures supplémentaires. Les plus hauts revenus salariaux seront mobilisés au moyen d'une sur-cotisation. Une attention particulière sera portée aux travailleurs les plus exposés à la pénibilité, par le rétablissement de critères permettant sa prise en compte.

6. L'U2P est attachée aux rôles de négociateurs et de gestionnaires des partenaires sociaux au sein du régime d'assurance chômage. Elle considère que ce sont les mieux à même de prendre en compte les évolutions et les spécificités du marché du travail. **Quelle place reconnaissez-vous aux partenaires sociaux dans ce régime ? Quel sort réserverez-vous aux réformes de 2019, 2023 et 2024 ?**

La situation qui est la nôtre depuis la Loi Pénicaud de 2018 est celle d'une véritable mise sous tutelle gouvernementale de l'assurance chômage. Ce faisant, Emmanuel Macron a clairement rompu avec la gestion paritaire en vigueur depuis 1958. La fixation d'objectifs financiers intenable dans une lettre de cadrage a conduit en 2019 à l'absence d'accord sur la convention de l'assurance chômage, permettant au Gouvernement de décider de ses règles par décret. À l'automne 2023, et malgré un accord sur une convention prévoyant 440 millions d'euros d'économies au détriment des assurés sociaux, le Gouvernement a fait le choix de ne pas l'agréer et peut donc de nouveau décider seul et par décret. Il s'agit d'un insupportable fait du prince.

Le Nouveau Front Populaire reviendra à une véritable gestion paritaire de l'assurance chômage. Dans cette configuration, seul un accord des syndicats représentatifs et des organisations patronales pourrait entraîner une évolution des règles de l'assurance chômage.

Le Nouveau Front Populaire suspendra immédiatement la réforme de l'assurance chômage lancée par le Gouvernement de Gabriel Attal. Les conséquences d'une telle réforme seraient terribles pour les plus jeunes, les plus précaires, les personnes privées d'emploi qui touchent les allocations les plus faibles et les seniors maintenus dans un sas de précarité depuis la réforme des retraites de 2023.

Il y a aujourd'hui moins d'une offre d'emploi pour 15 chômeurs. Il est donc illusoire de penser que l'on pourra atteindre le plein emploi en dégradant les conditions de vie des personnes n'étant pas en emploi. De telles orientations relèvent davantage du cynisme. Même si ce n'est avoué qu'à demi-mots, cette réforme a une motivation budgétaire : elle vise à réaliser entre 4 et 5,4 milliards d'euros d'économies, selon les estimations de l'Unédic, qui seront ensuite prélevées pour renflouer les caisses de l'Etat.

La situation des personnes privées d'emploi est extrêmement difficile : 35% des privés d'emploi sont en situation de pauvreté monétaire. Les difficultés financières, la stigmatisation, la désinsertion sociale qui va de pair avec l'exclusion professionnelle subie nuisent fortement à leur santé mentale, si bien que 30% des personnes privées d'emploi confessent penser "sérieusement à mettre fin à leurs jours".

L'année 2024 est également celle de l'entrée en vigueur de la suppression des allocations chômage après deux refus de CDI pour les salariés précaires en contrat court (CDD, intérim), sans égard pour la qualité de l'emploi proposé ou les situations personnelles particulières pouvant conduire à un tel refus.

Les réformes précédentes furent tout aussi injustes. En 2023, l'assurance chômage a été soumise à un principe dit de "contracyclicité" selon lequel la durée d'indemnisation baisse lorsque le taux de chômage est inférieur à 9%. La durée d'indemnisation a ainsi diminué de 25% (18 mois). Cette réforme a provoqué une chute du nombre d'inscriptions à France Travail et conduit à des reprises d'emploi en contrats précaire (CDD de moins de 2 mois et intérim). Elle s'est donc faite au détriment de la qualité des emplois occupés et des statuts.

Celle de 2019 a introduit la radiation systématique au premier rendez-vous manqué, la notion d’“offre raisonnable d’emploi” (ODE) et la possibilité d’une suspension de l’indemnité en cas de refus d’une telle offre, un durcissement des conditions d’ouverture de droits à l’allocation chômage. La révision du mode de calcul du salaire journalier de référence a paupérisé encore davantage les privés d’emploi, avec une baisse moyenne de 17% du niveau de l’allocation, bien plus pour les personnes alternant emploi et inactivité (par exemple, des travailleurs pauvres et précaires acceptant des missions de quelques jours à quelques semaines).

Le Nouveau Front Populaire n’a pas arrêté de position partagée sur l’attitude à adopter vis-à-vis de ces réformes. La France insoumise défend depuis toujours leur abrogation. Seul le malus employeur sur le recours aux contrats courts devra être conservé et renforcé.

Comme le fait remarquer l’économiste Michaël Zemmour : “annuler les réformes de l’assurance chômage est également très facilement réalisable, la précédente n’étant même pas encore complètement montée en charge et la prochaine n’étant pas encore appliquée.”.

7. De la même manière, l’U2P est attachée au paritarisme de négociation et de gestion dans le champ des retraites complémentaires des salariés AGIRC ARRCO. **Vous engagez-vous à pleinement respecter le rôle et les prérogatives des partenaires sociaux dans ce cadre ? Vous engagez-vous également à maintenir l’autonomie des régimes de retraite des travailleurs indépendants (CPSTI et régimes de retraite des professions libérales) ?**

En matière de retraites, le Nouveau Front Populaire s’est engagé à abroger la contre-réforme de 2023 pour revenir immédiatement après la formation de son Gouvernement à un âge légal de départ à 62 ans. Il s’est également donné pour objectif de porter, avant 2027, un projet de loi rétablissant cet âge légal de départ à la retraite à 60 ans.

Le Gouvernement du Nouveau Front populaire promeut la démocratie sociale et la gestion des caisses de retraites par les premiers concernés. Il défendra par conséquent le paritarisme dans la négociation et la gestion des retraites complémentaires.

À l’opposé de ce que souhaitait faire Emmanuel Macron à l’automne 2023, c’est-à-dire ponctionner un Agirc Arrco excédentaire de 5 milliards d’euros en 2022 pour financer un régime général rendu déficitaire par la multiplication des exonérations de cotisations retraites, la France insoumise souhaite que les excédents des régimes complémentaires soient mobilisés pour permettre le maintien des droits et, dès que c’est possible, leur extension : par l’augmentation du niveau des futures pensions, la suppression du malus pour les salariés ne repoussant pas leur départ à la retraite au-delà de l’année d’obtention du taux plein, la prise en compte des années d’études ou de précarité subie. L’urgence est bien là alors que les pensions de retraites versées aux cadres affiliés au régime Agirc Arrco décrocheraient de 18 points de pourcentage du dernier salaire perçu (passant de 72% à 54%) entre 1989 et 2062, dans les conditions actuelles.

La France insoumise n'est nullement opposée à une égalisation des dispositions en matière de pensions de retraites dès lors que celle-ci se fait de manière mieux disante. Les régimes applicables aux indépendants et libéraux sont le fruit d'une construction historique visant à prendre en compte les particularités de leurs métiers et revenus d'activité professionnelle. Particulièrement, le statut d'indépendant expose à une plus grande précarité et à un risque de variabilité accrue des revenus. Par conséquent, elle ne consentira à aucune réforme qui, sous couvert d'aller vers plus d'universalité dans la gestion des pensions de retraite, conduirait à une dégradation des droits des assurés sociaux.

- 8.** Que ce soit dans le cadre de leur agenda autonome ou de l'article L1 du Code du travail introduit par la loi Larcher du 31 janvier 2007 dite « *de modernisation du dialogue social* », la capacité de négociation des partenaires sociaux ne doit pas être entravée, en particulier au travers des documents de cadrage ou d'orientation du gouvernement. **Vous engagez-vous à respecter les accords issus des négociations paritaires ?**

Le Nouveau Front Populaire est attaché au respect des accords issus des négociations paritaires. Son programme vise à élargir la capacité d'intervention des salariés dans la vie économique, en élargissant leur droit d'intervention dans l'entreprise et par extension dans les négociations au niveau des branches professionnelles.

Le seul cadre juste qui peut s'imposer à des négociations paritaires est celui de droits non-négociables : par exemple, celui d'obtenir un salaire décent. C'est en ce sens que la France insoumise entend rétablir le "principe de faveur" selon lequel un accord d'entreprise doit être plus favorable qu'un accord de branche, lui-même plus favorable que la loi.

Ce principe posé, toute latitude est laissée aux parties prenantes des négociations paritaires de s'entendre sur les modalités particulières d'application de ces accords.

Les documents de cadrage ou d'orientation représentent un sabotage par avance des négociations. Le cas particulier de l'assurance chômage illustre ce point de l'argumentation avec précision. La fixation d'objectifs financiers intenable par le Gouvernement a conduit, en 2019, à l'échec des négociations aboutissant en dernier ressort à une mise sous tutelle gouvernementale de l'Unédic et à un gouvernement par décret de cette même assurance chômage. Tout cela en se parant d'un respect du dialogue social car les formes et procédures prévues par une loi injuste et antisociale, la Loi Pénicaud de 2018, n'ont pas été maltraitées.

- 9.** Au niveau européen, le principe « Pensez aux petits d'abord » et le Test TPE-PME avant toute adoption d'une nouvelle mesure, existent depuis plus de 20 ans. Le projet de loi de simplification de la vie des entreprises soumis au Parlement en avril 2024 prévoyait l'instauration d'un test PME dans l'évaluation des projets de loi applicables aux entreprises ainsi que des mesures de simplification portées par nos entreprises. **Vous engagez-vous à soumettre à nouveau au Parlement le projet de loi simplification et à instaurer le test TPE-PME ?**

Le Nouveau Front populaire ne soumettra pas au Parlement le projet de loi “simplification” du Gouvernement précédent.

Premièrement car il relève de la tromperie, prétendant supprimer “de la bureaucratie” et soulager les entreprises de leur charge administrative, pour dissimuler le bilan économique désastreux des Gouvernements précédents et véritable cheval de Troie de la libéralisation. Cette simplification de façade visait à attaquer le droit de l’environnement et le droit du travail en réduisant les exigences de compensation des atteintes à la biodiversité (article 18), d’exclure des projets industriels et des “datas center” de l’objectif “zéro artificialisation nette” de baisse de 50 % de la consommation foncière d’ici à 2031, de “simplifier” le bulletin de paie pour dissimuler le détail des cotisations sociales afin de faciliter le détricotage de la Sécurité sociale (article 7 et voie réglementaire), de réduire voire supprimer le délai d’information préalable obligatoire des salariés lorsqu’est envisagé un projet de vente d’une entreprise de moins de 50 salariés, c’est-à-dire à entraver les projets de reprise par les salariés en cas de cession. Mais aussi de simplifier le droit minier pour accélérer l’installation de mines et de projets géothermiques (article 19), ce qui est tout bonnement irresponsable à l’heure où le déclin de la biodiversité connaît un rythme jamais atteint auparavant.

Il s’agit donc, lorsqu’il ne promet pas des mesures économiquement, écologiquement ou socialement néfaste, d’un texte éminemment technique, fourre-tout et anecdotique. Même le Conseil d’Etat s’accorde à relever “le caractère divers des dispositions proposées, dont certaines tendent à modifier le fond du droit sans pouvoir être rattachées à une démarche de simplification”.

Alors que les études prétendant établir un coût économique des normes sont anciennes et fragiles, elles ignorent systématiquement le bénéfice que ces normes apportent à la société et notamment la sécurité (par exemple, au travail, vis-à-vis du coût d’un accident du travail).

Ce texte prévoyait effectivement la création d’un “test PME” qui prévoit l’évaluation par l’administration des conséquences prévisibles pour les petites et moyennes entreprises des projets de lois qui les concernent.

Le programme du Nouveau Front Populaire n’a pas prévu de mesures spécifiques relatives à la “simplification” ni sur l’association des TPE/PME à l’élaboration de textes de loi. Il est toutefois attaché à la prise en compte des spécificités qui se posent à ces petites et moyennes entreprises, y compris dans l’élaboration de textes de loi, de la même manière que son programme économique prévoit des mesures de soutien ciblées pour ces acteurs économiques.

En cohérence avec ses positions précédentes, la France insoumise ne défendra pas de “simplifications” administratives dès lors qu’elles font peser un risque sur l’environnement ou les droits des salariés.

10. L’U2P considère que **l’accès des TPE-PME à la commande publique** nécessite encore d’être facilité et énonce des priorités : respect de la règle de l’allotissement, seuil déterminant l’obligation de publicité ou de mise en concurrence préalable, critères d’appréciation des offres, limitation de la sous-traitance au rang 1, etc... **Vous engagez-vous à soutenir concrètement les TPE-PME dans ce cadre au niveau national et territorial ?**

Le Nouveau Front populaire entend orienter l'action des entreprises vers le respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de lutte contre les discriminations par l'ensemble des outils dont dispose la puissance publique, dont fait partie la commande publique.

En cohérence avec les principes qu'elle défend, la France insoumise a toujours défendu le respect de la règle de l'allotissement dans la commande publique qui permet à toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, d'y accéder. Il en va de même pour les obligations de publicité ou de mise en concurrence préalable. La commande publique ne doit en aucun cas être l'apanage des grands groupes les mieux équipés au niveau organisationnel pour se positionner.

C'est ainsi que les députés insoumis ont défendu, lors de la précédente législature, l'exclusion de plein droit de la commande publique d'entreprises délinquantes qui sont presque exclusivement des grandes entreprises. C'était par exemple le cas des entreprises ne respectant pas leurs obligations de production de données extra-financières environnementales, sociales et de gouvernance, ou encore de renouvellement de leurs flottes automobiles et de production de données associées.

À de nombreuses reprises, les parlementaires insoumis ont pris position pour limiter le recours à la sous-traitance autant que faire se peut, notamment en ne permettant pas de dérogation aux dispositions de la commande publique dès lors que la sous-traitance excède un seul niveau. L'application la plus large possible des règles générales de la commande publique et la limitation de la sous-traitance participent de la préservation des statuts des travailleur.se.s, de leurs conditions de travail mais aussi du recours aux services des petites et moyennes entreprises.

L'exclusion de la commande publique des entreprises les plus polluantes, celles bafouant allègrement leurs obligations environnementales, favorisera de fait l'attribution de marchés et concessions aux TPE et PME.

Le programme économique de relance porté par le Nouveau Front populaire suppose de garantir aux services de l'Etat les moyens leur permettant le pilotage et le suivi des politiques économiques mises en œuvre, tout particulièrement en matière de planification écologique. Cela aura pour effet de renforcer la capacité des administrations et des collectivités territoriales à assurer leur rôle d'interlocuteur des TPE et PME dans le cadre de la commande publique, alors qu'elles manquent aujourd'hui cruellement de moyens. Mieux dotés, ces acteurs publics pourront plus précisément accompagner les petites et moyennes entreprises dans les différentes phases de l'accès à la commande publique. En somme, le renforcement des services publics se matérialisera aussi dans une forme de conseil renforcé aux TPE/PME.

C'est pourquoi les petites et moyennes entreprises seront les premières à bénéficier des investissements pour la bifurcation écologique prévus par le Nouveau Front Populaire, qu'il s'agisse d'accélérer la rénovation des bâtiments publics ou de renforcer la structuration des filières françaises de production d'énergies renouvelables.

11. Les TPE-PME souhaitent majoritairement s'investir dans **la transition écologique**. Cependant, les législateurs imposent, pour cela, des obligations de déclaration qui sont totalement inadaptées aux TPE, au niveau national comme au niveau européen. Les TPE-PME n'ont pas les ressources humaines et financières pour y répondre. **Quelles alternatives proposez-vous ?**

La bifurcation écologique est au coeur des propositions du Nouveau Front Populaire, qui entend instaurer la “règle verte” afin de prioriser les investissements bénéfiques pour l’environnement, la biodiversité et le climat. Le NFP instaurera en ce sens un protectionnisme écologique et social qui bénéficiera à l’activité des TPE/PME, qui bénéficient surtout du niveau de la consommation populaire et nationale, si non locale.

Le Nouveau Front populaire propose en outre qu’un diagnostic préalable des ressources naturelles soit réalisé avant chaque implantation industrielle. Une telle mesure concernerait principalement des grands et moyens groupes. Il va de soi que l’effort attendu de la part des entreprises varie selon les organisations et leur capacité d’y répondre.

Cependant, les limites géophysiques et environnementales, celles posées par le système Terre, sont par définition non-négociables. Chacun doit donc prendre sa part. L’action publique se doit de prévenir les dégradations environnementales et les pollutions et, en ce sens, ne peut pas seulement intervenir de façon corrective. Pour agir le plus tôt possible, la puissance publique a besoin d’accéder à des informations relatives aux effets des activités économiques. C’est ce qui justifie la mise en place d’obligations de déclaration.

Le renforcement des services de l’Etat en matière de planification écologique permettra précisément d’accompagner les plus petites entreprises vis-à-vis de leurs obligations de déclaration. L’administration sera mise au service des citoyens et des entreprises socialement et écologiquement vertueuses. A contrario, l’Etat sanctionnera les pollueurs.

Les TPE/PME s’engageant effectivement en vue de la bifurcation écologique bénéficieront d’autres politiques publiques. Nous pensons ici au prêt à 0% voire à taux négatif pour leurs investissements socialement et écologiquement utiles.

12. La dette publique a atteint un niveau particulièrement inquiétant qui fragilise l’avenir économique de la France en particulier en raison de l’accroissement du coût de remboursement de cette dette qui ampute nos capacités d’investissement productif. Cette situation va peser sur la capacité de financement de nos entreprises. **Vous engagez-vous à réduire cette dette publique sans augmenter les prélèvements obligatoires ? Quelles solutions envisagez-vous pour y parvenir ?**

Nous avons à faire un choix de société : entre une société de l’égalité et de l’harmonie, ou une société de l’austérité, du chacun pour soi et du saccage environnemental. De ces coordonnées se dégage un triangle d’incompatibilité entre le statu quo sur les prélèvements obligatoires (impôts et cotisations sociales), le maintien du coût du financement de la dette publique et l’atteinte de nos objectifs économiques/environnementaux/sociaux.

La situation budgétaire de la France s'explique par une politique massive de baisse des recettes sous Emmanuel Macron, dans la continuité des mandats Sarkozy/Hollande. Du point de vue de ses effets économiques, cette "politique de l'offre" est un échec car elle n'a pas eu d'effet notable sur le niveau de la croissance. Elle a revanche certainement plombé les comptes publics et, ce faisant, la capacité de l'Etat à investir dans des secteurs utiles. C'est pourquoi nous parlons de "désarmement fiscal" pour la caractériser.

Le Nouveau Front populaire est la seule force politique à avoir produit un chiffrage précis de son programme. Celui-ci prévoit d'articuler dépenses publiques et recettes nouvelles, en faisant peser l'effort sur les ménages les plus riches et les multinationales. Dans le détail, l'année 2024 verra 30 milliards d'euros de recettes nouvelles, pour moitié issues de la taxation des superprofits. En 2025, le montant total des recettes nouvelles atteindra 100 milliards d'euros, pour un quart provenant de la suppression de niches fiscales injustes et polluantes. D'ici à 2027, le Gouvernement du Nouveau Front populaire mettra en place un impôt sur les bénéfices des multinationales et une taxe sur les transactions financières. Les recettes fiscales nouvelles atteindront alors 150 milliards d'euros.

L'ensemble de ces mesures bénéficiera aux TPE/PME qui : i) profiteront de la stimulation de l'activité économique permise par la relance publique ; ii) verront les différentiels de fiscalité entre petites et grandes entreprises se réduire.

Il s'agit bien de rétablir la justice fiscale, alors que l'écart sur le taux d'imposition implicite brut entre grandes entreprises et petites entreprises est de près de 8 points de pourcentage, au détriment des TPE/PME. La taxation des bénéficiaires des premières est significativement inférieure à celle des secondes car, en plus de leur pratique de l'évitement fiscal (évasion et optimisation), elles bénéficient davantage de crédits et de réduction d'impôts. L'exemple du crédit impôt recherche est à cet égard frappant. Comme le notait le rapport Coquerel/Cazeneuve sur les différentiels de fiscalité entre entreprises de juillet 2023, "le CIR bénéficie principalement (à 36 %) aux grandes entreprises, à hauteur de 7,2 milliards d'euros en 2021 [...] ce crédit d'impôt à lui seul leur permet de diminuer leur taux implicite d'imposition net de 5,4 points, contre seulement 2,5 et 3,6 points pour les microentreprises et les PME".

Enfin, nous souhaitons alerter sur le cadrage de cette question. Il ne s'agit pas d'écarter toute préoccupation pour le niveau de la dette publique qui peut effectivement avoir des effets, quoique limités dans le cas de la France, sur le coût du financement de cette dette et sur la capacité d'investissement de la puissance publique. Mais précisément parce qu'il s'agit de poser la question de l'investissement "productif", il faut interroger les finalités en vue desquelles une dette est contractée. Les politiques d'aides aux entreprises non ciblées et de multiplication des chèques des uns ont creusé la dette sans toucher aux causes structurelles des problèmes économiques, dont de pouvoir d'achat des ménages, alimentant les marges de quelques entreprises dans certains secteurs d'activité. Il en irait de même si la politique fiscale menée était celle d'une réduction de la TVA sur certains produits (énergétiques

notamment) sans encadrement des marges des producteurs et distributeurs. Dès lors, le blocage des prix apparaît être une mesure bien plus appropriée.

Le Nouveau Front populaire propose d'orienter les dépenses publiques vers des investissements qui transforment la structure productive pour permettre la bifurcation écologique et la justice sociale.

13. Pour répondre à certaines pénuries de main d'œuvre dans de nombreux secteurs en tension de recrutement, des petites entreprises ont recours à des travailleurs immigrés. **Quelle politique comptez-vous mener concernant ces travailleurs immigrés qu'ils soient en poste ou qu'ils répondent à des postes non pourvus ?**

Le Nouveau Front populaire promeut le respect de l'égalité humaine et, partant, de l'ensemble des travailleurs sans distinction de nationalité.

La contribution des travailleurs immigrés est essentielle à la vie de la nation française. Leur travail apporte chaque année 10 milliards d'euros à l'économie française. Les travailleurs immigrés sont surreprésentés dans les emplois essentiels, exerçant des métiers difficiles et parfois délaissés, dans les secteurs du service aux personnes, de l'entretien ou encore de la restauration.

Pour toutes ces raisons, le Gouvernement du Nouveau Front populaire prendra des mesures pour garantir un accueil digne et permettre l'intégration des personnes immigrées. Premièrement en abrogeant les lois asile et immigration d'Emmanuel Macron. Ensuite en assurant un accompagnement social et une autorisation de travailler pour les demandeurs d'asile, en créant des voies légales et sécurisées d'immigration. Enfin en facilitant l'accès aux visas, en faisant de la carte de séjour de dix ans le titre de référence et, de toute évidence, en régularisant la situation des travailleurs et étudiants immigrés.

C'est au nom de ses principes humanistes que le Nouveau Front populaire améliorera la situation de tous les travailleurs immigrés de ce pays. Cette mesure sera évidemment bénéfique à notre économie et particulièrement aux TPE/PME.

14. La situation de l'habitat, qui concerne de très nombreuses petites entreprises du BTP et des professions libérales, est très préoccupante en France. Les volumes nettement insuffisants de construction et de rénovation de logements accentuent la crise sociale et fragilisent les entreprises de ces secteurs. Cette crise du logement a des répercussions également pour les entreprises qui cherchent à recruter des salariés mais qui font face aux difficultés liées à la pénurie de logement (pour les apprentis et les saisonniers notamment qui ne trouvent pas à se loger). **Quelles mesures concrètes comptez-vous prendre pour relancer l'activité de la construction tant au niveau du neuf que de la rénovation, et répondre aux difficultés de logement de nombreux salariés (apprentis, saisonniers, salariés dans des zones dites en tension, ...) ?**

La France traverse une grave crise du logement. 12 millions de personnes sont aujourd'hui dans le halo du mal logement et le prix des loyers a été multiplié par 2,6 dans le secteur privé entre 1984 et 2020. La propriété immobilière atteint des niveaux de concentration jamais observés, avec 3,5% de propriétaires détenant 50% des logements en location et 25% de multipropriétaires possédant 65% du parc de logement.

Cette tension exacerbée dans le secteur du logement conduit à des drames humains. L'une des facettes de ce drame est que l'impossibilité de se loger convenablement maintient des personnes dans la privation d'emploi.

Il faudra donc relancer massivement la construction de logements, en particulier publics. Plus de 5 millions de personnes sont aujourd'hui en attente d'un logement social. Nous proposons ainsi de construire 200 000 logements publics par an, pendant cinq ans, aux normes écologiques les plus ambitieuses, pour rattraper en partie le retard accumulé depuis l'élection d'Emmanuel Macron et améliorer les conditions de vie des locataires du parc social.

Les bailleurs sociaux retrouveront des marges financières par une annulation des coupes budgétaires de ces dernières années à hauteur de 1,4 milliard d'euros par an (qui se sont faites par la compensation de la baisse des APL par ces mêmes bailleurs et l'augmentation de la TVA qui leur est appliquée).

La loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU) sera confortée et les sanctions envers les communes hors-la-loi seront renforcées, afin de permettre à tous l'accès au logement et sur l'ensemble du territoire. La préférence communale et l'application de critères discriminatoires, basés notamment sur l'origine supposée, seront véritablement abolis.

Le Nouveau Front populaire propose également l'encadrement des loyers dans les zones tendues et la garantie universelle des loyers. Ce faisant, les travailleurs ne seront plus repoussés hors des bassins d'emploi.

La construction privée bénéficiera de l'ouverture du prêt à taux zéro pour tous les ménages primoaccédants qui inclura le logement neuf. L'accès à la propriété immobilière sera également facilité par l'encadrement des prix du foncier et par la progression du pouvoir d'achat des classes populaires et moyennes résultant de la politique économique du Nouveau Front Populaire.

Enfin, les 330 000 personnes sans abri de notre pays bénéficieront de la réquisition des logements vides, aujourd'hui au nombre de 3 millions en France.

15. Aujourd'hui, une grande majorité des créations d'entreprise se font sous le régime de la microentreprise. Si ce régime, simple et flexible, peut constituer une première voie d'accès facilitée à l'entrepreneuriat, il ne permet pas de préparer correctement l'avenir ni de soutenir le modèle social français, constituant à ce titre une possible "bombe à retardement" sociale. **Pourriez-vous envisager de faire évoluer ce régime fiscal et social et d'en faire ce qu'il devait être à l'origine, à savoir un tremplin passager vers des formes d'entreprises plus protectrices et contributives, pour les activités exercées à titre principal ?**

La France insoumise a toujours dit son opposition au développement, tout à la fois de l'uberisation et de l'auto-entrepreneuriat (devenu micro-entrepreneuriat) qui est une véritable machine à fabriquer de la pauvreté. Toutefois, le régime de la micro-entreprise n'a pas fait l'objet de discussions entre les formations politiques qui composent le Nouveau Front populaire.

Le phénomène se développe très rapidement avec 700 000 micro-entrepreneurs en plus depuis 2017 selon les chiffres de l'Urssaf. Mais ces créations d'entreprises ne correspondent pas à des emplois permettant de vivre dignement. Pour partie, ces micro-entreprises ne correspondent qu'à un complément de revenus à une activité salariée. Près de 60 000 livreurs enregistrés sous ce régime touchent, en moyenne, 1500 euros par an seulement.

Par ailleurs, de nombreuses entreprises poussent leurs salariés à sortir, précisément, du salariat pour les réembaucher sous la forme de contrats passés avec des microentrepreneurs. Il s'agit d'une manière de contourner le droit du travail et les exigences de la négociation collective.

En cohérence avec sa volonté de favoriser l'emploi qui permet de vivre dignement et de préserver les statuts les plus protecteurs pour les travailleurs, la France insoumise défend donc la présomption légale de salariat pour les travailleurs plateformes et micro-entrepreneurs, l'accès des travailleurs indépendants à la négociation collective, l'accompagnement des travailleurs indépendants vers la constitution de coopérative, l'interdiction des dark kitchens ou "cuisines fantômes" qui livrent une concurrence déloyale aux entreprises de restauration, encourager la création de plateformes d'intérêt général et/ou publiques. Au modèle d'une société de travailleurs indépendants, opérant sur le modèle du tâcheronnage, la France insoumise oppose celui d'un emploi qui soit protecteur et du travail émancipateur. Elle supporte la constitution de collectifs de travail constitués par l'entraide, la délibération collective et la production socialement et écologiquement utile.

16. Quelles seraient les mesures concrètes que vous mettriez en œuvre pour lutter efficacement contre les pratiques des plateformes de mise en relation qui favorisent des conditions déloyales d'exercice d'activités préjudiciables à de nombreux secteurs, tels que ceux du bâtiment ou des transports individuels ?

Le programme du Nouveau Front Populaire a pour orientation la défense des droits des travailleurs, incompatible avec le développement de ce type d'entreprises, qui portent des conséquences sociales extrêmement négatives telles que le contournement du travail salarié et du droit du travail.

Au Parlement Européen, la délégation de la France insoumise a d'ores et déjà obtenu l'adoption de la présomption de salariat pour les travailleurs des plateformes, de fait subordonnés hiérarchiquement aux plateformes par la dépendance aux algorithmes de mise en relation.

La France insoumise s'est depuis toujours opposée au processus d'uberisation, activement promu par Emmanuel Macron. Elle a par exemple pris position pour demander des plateformes qu'elles garantissent les qualifications des travailleurs proposant leurs services via leurs plateformes et qu'elles soient sanctionnées d'amendes lorsqu'elles ne satisfont pas à ces obligations, afin de faire cesser des stratégies de "dumping" et des formes de concurrences déloyales vis-à-vis des professionnels qualifiés. Il s'agit

également d'imposer des obligations sociales à ces entreprises afin de protéger la santé et la sécurité de leurs travailleurs, particulièrement exposés aux accidents du travail, ou encore de faire la transparence sur les algorithmes qu'elles utilisent. Plus généralement, la France insoumise a porté la proposition de conditionner l'exercice de telles plateformes à l'obtention d'un agrément délivré par une autorité publique indépendante, après qu'elles aient fait la preuve de leur respect de leurs obligations réglementaires en matières de droit du travail, fiscale, propre à leur secteur, etc.

La France insoumise, en collaboration avec d'autres formations politiques représentées au Parlement et membre du Nouveau Front populaire, a par le passé proposé la suppression de la niche fiscale dite "AirBnB". Une version tronquée de la mesure avait été intégrée à la loi de finances pour 2024 à la suite d'une erreur du Gouvernement d'Elisabeth Borne et devait être supprimée en 2025. Ce ne sera pas le cas sous un Gouvernement du Nouveau Front Populaire, qui devrait logiquement aller plus loin dans la régulation de la location des meublés touristiques notamment au moyen de plateformes de mise en relation.